

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 74-1692/SG/CG autorisant l'évacuation sanitaire de Mme Tamby et la prise en charge des frais de transport et d'hospitalisation

n° 74-1692/SG/CG

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
6 novembre 1974

Numéro JO  
n° 22 du 25/11/1974

Date du numéro  
25 novembre 1974

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art 1er

Est autorisée l'évacuation sanitaire sur la métropole (Paris) de Mme Cécile Tamby, épouse d'un adjoint administratif, en service à l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, pour v subir une intervention chirurgicale qui ne peut être pratiquée sur le Territoire.

#### Art. 2

Les frais de transport par voie aérienne aller-retour, les frais d'hospitalisation et d'intervention chirurgicale, déduction faite du montant remboursé par la Sécurité sociale, sont imputables au budget du Service local.

#### Art. 3

— Il sera remboursé à M. Tamby le prix du passage de son épouse, suivant tarif administratif Djibouti – Paris, par voie aérienne en classe touristique. Une réquisition de passage Marseille – Djibouti par voie aérienne en classes touristiques sera délivrée à M. Tamby, en faveur de son épouse.

#### Art.4

— M. Tamby subira sur son traitement les retenues journalières d'hospitalisation de son épouse, suivant tarif fixé par la réglementation en vigueur à Djibouti .